

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	5 833		5 833	15,33	17 620	44,27	-11 787	-66,89		
Production vendue biens										
Production vendue services	32 219		32 219	84,67	22 177	55,73	10 042	45,28		
Chiffres d'Affaires Nets	38 052		38 052	100,00	39 797	100,00	-1 745	-4,37		

Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			42	0,11	727	1,83	-685	-94,21		
Total des produits d'exploitation (I)			38 094	100,11	40 524	101,83	-2 430	-5,99		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			49 000	128,77	61 200	153,78	-12 200	-19,92		
Variation de stock (marchandises)			-44 000	-115,62	-47 000	-118,09	3 000	6,38		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			44 930	118,08	36 162	90,87	8 768	24,25		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			63 634	167,23	125 345	314,96	-61 711	-49,22		
Impôts, taxes et versements assimilés			745	1,96	1 234	3,10	-489	-39,62		
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations			150 694	396,02	206 381	518,58	-55 687	-26,97		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			6 384	16,78	4 052	10,18	2 332	57,55		
Total des charges d'exploitation (II)			271 388	713,20	387 374	973,37	-115 986	-29,93		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-233 294	-613,08	-346 849	-871,54	113 555	32,74		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			1 313 915	N/S	2 775	6,97	1 311 140	N/S		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			1 313 915	N/S	2 775	6,97	1 311 140	N/S		
Dotations financières aux amortissements et provisions					8 307	20,87	-8 307	-100,00		
Intérêts et charges assimilées			26 897	70,68	25 959	65,23	938	3,61		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			26 897	70,68	34 266	86,10	-7 369	-21,50		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 287 018	N/S	-31 491	-79,12	1 318 509	N/S		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 053 724	N/S	-378 341	-950,67	1 432 065	378,51		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	0,02			8	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			99 921	251,08	-99 921	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	8	0,02	99 921	251,08	-99 913	-99,98
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 110	31,82			12 110	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 984	131,36	68 778	172,82	-18 794	-27,32
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	62 094	163,18	68 778	172,82	-6 684	-9,71
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-62 086	-163,15	31 144	78,26	-93 230	-299,34
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 352 017	N/S	143 221	359,88	1 208 796	844,01
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	360 379	947,07	490 418	N/S	-130 039	-26,51
RÉSULTAT NET	991 638	N/S	-347 197	-872,41	1 338 835	385,61
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

FINANCIERE BIGARREE
Société par actions simplifiée
Au capital de 14.417.200 €
Siège social : 32 rue René Boulanger
75010 Paris
R.C.S. Paris n°821 429 628

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,
A dix heures,

Le soussigné:

Monsieur **Thomas Zaepffel**, né le 11 février 1989 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 32 rue René Boulanger à Paris (75010),

Associé unique et Président de la société **FINANCIERE BIGARREE** telle que désignée en entête des présentes (ci-après « *la Société* »),

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thomas Zaepffel a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (ci-après « *l'Exercice* »).

Dans ce contexte et conformément aux statuts, il a établi le rapport de gestion sur lesdits comptes et a tenu l'ensemble des documents à la disposition de l'Associé unique.

II. A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
3. Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé unique,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'Exercice, et du rapport de gestion sur les comptes annuels dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'Exercice tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne supportent en charge, aucune dépense non admise dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

Tb 1

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé unique,

Constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 991.638 euros, et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'Exercice : 991.638 €

Affectation :

- A la réserve légale : 49.582 €

A la suite de laquelle, il résulte un bénéfice distribuable brut total de 942.056 €, constitué par le résultat de l'exercice avant affectation, soit 991.638 €, diminué de l'affectation à la réserve légale, à savoir 49.582 €.

- Au titre de dividendes, prélevé sur le bénéfice distribuable: 942.056 € ;

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 14.536.782 euros.

Le dividende unitaire est d'environ de 6,53 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et pourra le cas échéant, faire l'objet d'un ou plusieurs versements jusqu'au 30 Septembre au plus tard.

L'Associé unique fait d'ores et déjà savoir :

- Qu'il procédera personnellement au règlement de l'impôt sur les dividendes bruts versées,
- qu'il laisse à disposition de la Société la somme correspondant aux dividendes reçus, qui seront affectés au crédit de son compte courant d'associé.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique rappelle qu'au cours des trois derniers exercices les sommes distribuées sont les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2020	635.456 €	-
2019	Néant	-
2018	Néant	-

TROISIEME DECISION

MENTION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE, ET DECISION A CET EGARD

L'Associé unique,

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

prend acte qu'aucune convention telle que visée par l'article susvisé, n'est intervenue au titre de l'Exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

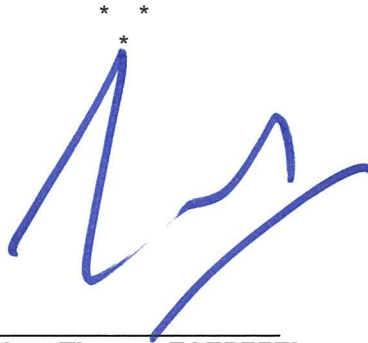
L'Associé unique,

donne tous pouvoirs à FORMALSUP, sis 100, rue Edouard Vaillant à Levallois-Perret (92), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 814 774 493 pour accomplir toutes formalités de droit.

Fait à Paris,

Le 30 juin 2022

* *
*



Monsieur Thomas ZAEPFEL,
Associé unique, Président

FINANCIERE BIGARREE
Société par actions simplifiée
Au capital de 14.417.200 €
Siège social : 32 rue René Boulanger
75010 Paris
R.C.S. Paris n°821 429 628

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'Associé unique,

Constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 991.638 euros, et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'Exercice : 991.638 €

Affectation :

- A la réserve légale : 49.582 €

A la suite de laquelle, il résulte un bénéfice distribuable brut total de 942.056 €, constitué par le résultat de l'exercice avant affectation, soit 991.638 €, diminué de l'affectation à la réserve légale, à savoir 49.582 €.

- Au titre de dividendes, prélevé sur le bénéfice distribuable: 942.056 € ;

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 14.536.782 euros.

Le dividende unitaire est d'environ de 6,53 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et pourra le cas échéant, faire l'objet d'un ou plusieurs versements jusqu'au 30 Septembre au plus tard.

L'Associé unique fait d'ores et déjà savoir :

- Qu'il procédera personnellement au règlement de l'impôt sur les dividendes bruts versées,
- qu'il laisse à disposition de la Société la somme correspondant aux dividendes reçus, qui seront affectés au crédit de son compte courant d'associé.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %.

Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique rappelle qu'au cours des trois derniers exercices les sommes distribuées sont les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2020	635.456 €	-
2019	Néant	-
2018	Néant	-

Fait à Paris,

Le 30 juin 2022



Monsieur Thomas ZAEPFFEL,
Associé unique, Président

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Exercice clos le
31/12/2021
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)

ACTIF

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	628 880	226 659	402 221	2,01	454 628	2,24
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	470 244		470 244	2,35	460 944	2,27
Constructions	1 865 475	196 560	1 668 915	8,34	1 771 489	8,73
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	271 337	87 552	183 785	0,92	189 251	0,93
Immobilisations en cours	162 786		162 786	0,81	162 786	0,80
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	13 241 222		13 241 222	66,14	13 290 531	65,51
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	415 000		415 000	2,07		
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	0,01		
TOTAL (I)	17 056 943	510 770	16 546 173	82,65	16 329 629	80,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	113 000		113 000	0,56	69 000	0,34
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					6 610	0,03
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 902		81 902	0,41	128 082	0,63
. Autres	2 340 233		2 340 233	11,69	3 066 633	15,12
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	526 297	8 307	517 990	2,59	651 122	3,21
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	414 805		414 805	2,07	32 683	0,16
Charges constatées d'avance	5 048		5 048	0,03	3 128	0,02
TOTAL (II)	3 481 285	8 307	3 472 978	17,35	3 957 258	19,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	20 538 228	519 078	20 019 150	100,00	20 286 887	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 14 417 200)	14 417 200	14 417 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	72,02	71,07
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	70 000	70 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,35	0,35
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		982 653
		4,84
Résultat de l'exercice	991 638	-347 197
	4,95	-1,70
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	15 478 838	15 122 656
	77,32	74,54
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	2 785 234	2 959 418
. Découverts, concours bancaires	13,91	14,59
		5 153
		0,03
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 751 747	2 151 788
	8,75	10,61
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 250	47 792
Dettes fiscales et sociales	0,02	0,24
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80	80
. Etat, obligations cautionnées	0,00	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	4 540 312	5 164 231
	22,68	25,46
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	20 019 150	20 286 887
	100,00	100,00